



PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – volet 2**

Dans le cadre de son entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, la Ville de Shawinigan s'est engagée à adopter et réviser, annuellement, les priorités d'intervention sur lesquelles elle fondera ses interventions par le concours financier du FRR – volet 2. À ce titre, la Ville confie à son Service de développement économique la responsabilité de cette révision.

Aux fins d'admissibilité des projets soutenus dans le cadre de la nouvelle Entente 2025-2028 du FRR – volet 2, les nouvelles priorités d'intervention du FRR – volet 2 devront s'inscrire à l'intérieur des domaines d'intervention suivants :

- la vitalité économique;
- le dynamisme culturel;
- le développement social;
- la protection de l'environnement;
- la ruralité;
- l'amélioration des milieux de vie;
- la mise en valeur du patrimoine;
- l'aménagement et la mise en valeur du territoire.

Mission du Service de Développement Économique

Le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Shawinigan contribue à créer de la richesse sur son territoire en prospectant, en initiant et en soutenant des projets créateurs d'emplois et générateurs d'investissements ainsi que les entrepreneur.e.s et les entreprises qui les portent.

Priorités d'intervention pour l'exercice 2025-2026

1. Soutenir les projets d'affaires des entreprises du territoire – principalement nos entreprises stratégiques et à fort potentiel de développement ainsi que des projets ayant pour objectif d'aider à faire face à certains enjeux prioritaires de développement;
2. L'essor entrepreneurial et la réussite des nouveaux entrepreneurs
 - a. Le support au développement du Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan et de son écosystème;
 - b. Le support aux initiatives du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan;
 - c. Digihub et son offre d'accompagnement sur le territoire;
 - d. Le soutien d'initiatives, d'activités et de projets visant à stimuler le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la Ville, incluant l'entrepreneuriat collectif;
 - e. Soutien aux entreprises en démarrage à fort potentiel de croissance et créatrice de richesse économique;
3. Dynamisation du commerce de détail
 - a. Soutenir les **initiatives et études** visant le développement et la revitalisation du centre-ville et des zones commerciales;
 - b. Initier et appuyer des projets **d'animation** économique auprès du milieu des affaires;
 - c. Initier des démarches pour **diversifier l'offre commerciale** sur le territoire;

4. Planification de l'aménagement et du développement du territoire
 - a. Réalisation d'études, d'analyses et d'activités nécessaires au déploiement du schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville;
 - b. Soutien à la réhabilitation des sites stratégiques et autres bâtiments historiques, par exemple, mais de façon non exhaustive, les anciens sites de PFR (usines Laurentide et Belgo), de RioTinto Alcan (RTA), de l'avenue de la Transmission ainsi que de l'ancienne gare du CP;
5. Accélération et innovation économique
 - a. Appuyer le développement d'initiatives renforçant les créneaux à fort potentiel, identifiés par le Comité de développement et d'accélération économique;
 - b. Soutenir les projets, études et mandats liés à des initiatives structurantes et innovantes pour le territoire;
6. Prospection et attractivité du territoire, incluant toute initiative, mission économique, activité et démarche d'attractivité et de prospection – tant à l'échelle locale qu'à l'international – ayant pour objectif premier de contribuer au développement actuel et futur ainsi qu'à l'essor économique de la Ville;
7. Soutien à la Vitalisation (FRR – volet 3).